

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– Séance du 21 octobre 2024 –

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 081-248100497-20241021-2024DEL44-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre, à dix-neuf heures quinze, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Madame Myriam VIGROUX, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, en remplacement du Président empêché.

<b>Date de convocation :</b> 15 octobre 2024	<b>Présents :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., FABRE D., CAMPAGNARO M.C., GOMEZ G., GUBELIN A., BARRAU F., CHAZOTTES F., VERGNES N., DEYMIE C., SOLIER H., MM. VIGROUX D., ALMAYRAC J.J., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C. <b>Délégués suppléants :</b> MM. CARCANO G. et BARTHE Y..
<b>Date d'affichage :</b> 15 octobre 2024	<b>Absents ayant donné pouvoir :</b> Mmes DELPERIE L. (pouvoir à M. RIVA C.), ROBERT C. (pouvoir à M. IMBERT J.), FRAYSSINET E. (pouvoir à Mme DEYMIE C.), MM. GAVALDA G. (pouvoir à Mme VIGROUX M.), LAGALY J.P. (pouvoir à M. PASTUREL N.), ANDREOLLO B. (pouvoir à Mme DEYMIE C.) et BENEDET J.P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.).
<b>Nombre de délégués en exercice :</b> 34	<b>Absents :</b> Mmes BAYSSE N., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G. et M. NEGRE D.. <b>Secrétaire de séance :</b> M. PASTUREL Nicolas.

### DEL 2024/44 : Lancement d'une démarche de construction d'un projet de territoire

La Communauté de Communes Val 81 a souhaité, par la création d'un poste de Directeur Général des Services, rompre avec les habitudes de travail historiques. Ce choix fort, montre l'ambition collective de donner à Val 81 une autre dimension. Pour cela, il semble nécessaire de formaliser nos ambitions et aspirations collectives au travers d'un projet de territoire.

Le projet du territoire Val 81 sera un document rédigé par l'ensemble des élus, en concertation avec nos partenaires, par lequel notre intercommunalité va définir sa vision de l'avenir. Il détaillera les orientations stratégiques pour le développement de notre territoire.

Au fil des échanges, ce projet de territoire permettra de définir les politiques publiques prioritaires de la Communauté de Communes.

Ce projet de territoire va se construire dans un temps long et doit permettre de se projeter sur un temps encore plus long. Il sera le guide de notre action publique locale et la clé de coordination avec nos partenaires.

Ce projet sera rythmé par 3 grandes étapes lors de sa conception :

- une période clé de diagnostic,
- une phase de stratégie et d'orientation,
- une déclinaison d'un plan d'actions.

A la fin de son élaboration, ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Sous réserve d'accord, il animera la vie de la Communauté de Communes.

Suite à cet exposé, le Conseil communautaire est amené à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de s'engager dans une démarche de projet de territoire,
- autorise le Président ou son représentant à se rapprocher des partenaires institutionnels en vue de l'élaboration dudit projet de territoire.

---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Pour le Président empêché,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,



Myriam VIGROUX

Le Secrétaire de séance,

Nicolas PASTUREL.

Envoyé en préfecture le 25/10/2024 Reçu en préfecture le 25/10/2024 Publié le 25/10/2024 ID : 081-248100497-20241021-2024DEL44-DE
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------